

# Méditerranée : un arrêté sur les mouillages pour protéger l'herbier de posidonies

Les emblématiques herbiers de posidonies de Méditerranée sont menacés par l'impact des ancres de navires. Un arrêté limitera bientôt les navires de plus de 24 mètres.

Entre 2010 et 2018, les mouillages annuels de navires entre 24 et 60 mètres ont augmenté de 449 % sur les côtes méditerranéennes françaises. Dans la même période, un site comme Golfe-Juan a perdu une centaine d'hectares d'herbier de posidonies, 145 hectares pour le golfe de Saint-Tropez.

Face à ce constat d'augmentation des dégradations en raison du développement du nombre de navires et de leur tonnage, le préfet maritime de Méditerranée, le vice-amiral d'escadre Charles-Henri du Ché, va bientôt signer un arrêté fixant le cadre général du mouillage. Objectif : préserver près de 80 000 hectares sur l'arc méditerranéen, principalement en région Paca et en Corse.

La signature de cet arrêté, applicable pour les navires supérieurs à 24 mètres, est présentée comme l'aboutissement d'une large concertation avec aussi bien les usagers que les associations environnementales. Son applica-

tion ne sera pas immédiate car il servira de socle juridique pour de futurs arrêtés locaux, réglementant ainsi le mouillage sur l'ensemble du littoral.

« L'activité maritime et ses évolutions doivent être accompagnées », souligne le commissaire général Thierry Duchêne, adjoint du préfet maritime, qui a présenté le dossier le mardi 30 avril. Cette réglementation doit s'accompagner d'une « stratégie de mouillage ». D'une part, la cartographie des herbiers, déjà diffusée sur une application telle que Donia, sera incluse dans les cartes du Shom. D'autre part, l'installation de coffres ou de bouées d'amarrage sera encouragée dans des zones à forte demande.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pourra apporter une aide financière, alors que l'Agence française pour la biodiversité (AFB) travaille sur des fiches pratiques destinées aux porteurs de projets.

Alain LEPIGEON



Les bateaux de moins de 60 mètres sont les plus nombreux à jeter l'ancre dans les herbiers de posidonies.

## ■ Les plaisanciers de l'Unan mobilisent contre l'arrêté

La décision de restreindre les mouillages provoque la grogne chez les plaisanciers, pourtant peu nombreux à être concernés à ce jour. Selon l'Union nationale des associations de navigateurs (Unan), cette décision « ne doit pas se faire de manière autoritaire et brutale, sous la pression d'organisations environnementales ignorantes de nos pratiques ». L'Unan estime que les « plaisanciers avertis » évitent déjà ces herbiers et craint des dérives locales, avec « des arrêtés départementaux qui délimiteraient ensuite les zones totalement interdites au mouillage, ce qui permettrait toutes les interprétations locales ». L'association, qui craint sans doute une extension à de plus petits navires, redoute que cette mesure entraîne une perte d'activité pour toute la filière nautique méridionale, les pratiquants étant tentés de fuir vers « des eaux plus accueillantes ».